

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 62 (1933)

Heft: 3

Nachruf: M. le député Alexis Rosset

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Lucette, tu le sens le bon Dieu ?

Lucette découvre des yeux angéliques, un peu effrayés.

— Non, je ne sens rien et toi ?

— Moi non plus.

Elles pouffent de rire ! Mais c'est un rire qui ne signifie rien autre qu'une détente nerveuse et qui pourrait tout aussi bien être un sanglot...

Elles se sont regardées d'un regard où passaient la déception, l'inquiétude, presque le doute !...

Prévenons des surprises de ce genre. On s'imagine trop souvent qu'il ne faut que frapper vivement l'imagination de l'enfant pour obtenir la piété. Au contraire, l'imagination enfantine, si prompte à s'exalter, a besoin d'être modérée, retenue, surveillée.

Ne craignons pas de dire à ces tout petits qu'ils ne doivent pas s'attendre à de l'extraordinaire au moment de leur communion. Ils n'apercevront rien ; le Petit Jésus ne parlera pas, il écoutera ce que l'enfant lui dira.

C'est la foi qu'il faut exciter dans ces âmes neuves et c'est dans le calme qu'il faut les préparer. N'ayons pas peur de les prévenir des distractions qu'ils pourront avoir au moment même de la communion : l'enfant qu'on laisse dans l'ignorance voit des péchés partout et s'en tourmente.

La première rencontre avec Jésus-Hostie ne doit pas bouleverser un enfant, le troubler, l'affoler ; ce serait contraire au désir de Notre-Seigneur qui descend dans les âmes pour leur apporter la paix et la joie.

† M. le député Alexis ROSSET

La population de Prez-vers-Noréaz et des communes de la région voisine a fait, le 6 décembre 1932, de belles funérailles à M. le député Rosset, et nombreux furent les représentants du corps enseignant et des autorités religieuses et civiles qui s'y associèrent.

Et cette manifestation de regret et de sympathie honore à la fois le souvenir de celui qui en était l'objet et les acteurs de la pieuse cérémonie. Peu d'hommes, en effet, ont joué, dans nos campagnes, le rôle de premier plan que remplit M. Rosset, à Prez-vers-Noréaz ; peu d'anciens condisciples et collègues du cher disparu ont réalisé, à l'école et dans la vie publique, pendant plus de dix lustres, une tâche aussi constante que féconde qu'il convient de proposer à l'imitation de ceux qui viendront, à leur tour, collaborer à l'œuvre éducative du peuple fribourgeois. De tels hommes sont rares et quand, leur journée achevée, ils s'en vont rendre compte de leurs talents, c'est un vide qui se creuse dans leur entourage, c'est un deuil dans le cœur de tous.

En octobre 1877, entré à Hauterive, en classe de première année, à l'âge de 15 ans, le jeune Alexis Rosset, de Montagny-la-Ville. Dès son début à l'école normale, le nouvel élève se fit remarquer par une intelligence éveillée, par beaucoup d'application et de ponctualité, mais surtout par une inlassable persévérance. Sa franchise, au surplus, son caractère amène et calme encore que jovial, eurent tôt fait de lui assurer à jamais l'estime de ses maîtres et l'affection de ses condisciples. Ces mêmes qualités, sa bienveillance native et son esprit pacifique lui assurèrent plus tard une considération marquée dans le centre restreint de son activité professionnelle d'abord, comme dans le milieu élargi de ses relations futures.

Le voici pourvu du diplôme de capacité et placé, dès l'automne 1880, à la tête de l'école des garçons de Prez-vers-Noréaz où il a fonctionné — fait digne de remarque en notre époque d'instabilité plus grande — durant trente années consécutives, gagnant, avec l'attachement de ses élèves, la confiance de leurs parents et des autorités scolaires. Cette continuité dans l'effort pédagogique au même lieu, qui semble se raréfier de nos jours, peut à la vérité s'expliquer, moins par le caractère bénévole de la population, que par les aptitudes précieuses dont était doté le jeune instituteur, aptitudes qu'il faut souhaiter aux maîtres d'aujourd'hui dont la tâche se heurte aux difficultés de la vie moderne et à l'orientation peu studieuse de la jeunesse. L'instituteur de Prez a été, sans conteste, dans son école, un appliqué et un persévérant. Il savait vouloir et ce qu'il voulait, il l'exigeait à la manière douce et tranquille qui, plus tard, le distinguera encore dans d'autres sphères. Il aimait ses élèves au point de se sacrifier pour préparer leurs progrès et les priver le moins possible de ses leçons. A cette heure, nous reviennent des souvenirs de ce temps lointain, faisant surgir sous nos yeux la figure aimée de ce bon M. Python qui, au cours d'une visite à l'école de Prez, trouva, assis au milieu de son aréopage attentif, et jambes étendues selon l'exigence curative d'une malencontreuse phlébite, M. Rosset poursuivant sa mission coutumière, secondé par de grands élèves qui chérissaient leur instituteur.

Ne peut-on pas supposer que l'affection paternelle qu'il portait aux enfants confiés à ses soins, qu'un réel souci de leur avenir, lui ont dicté la fondation de sa caisse d'épargne scolaire. Cette œuvre trouva, à la vérité, à Prez, un milieu favorable, car bientôt son action franchit les limites de l'école des garçons et trouva son plein essor au dehors pour le plus grand bien des habitants de la commune, de la paroisse et du pays circonvoisin. Et lorsqu'on songe à la caisse d'épargne de Prez, de Noréaz et de Corserey, dont le capital s'élevait, l'an dernier, à près de quatre millions de francs, représentés par les dépôts de nombreux titulaires de carnets d'épargne, on se figure malaisément que cette prospérité ait pris naissance dans une modeste école de village et que son chiffre d'affaires ait été représenté jadis par les oboles de simples enfants de nos campagnes. Des caisses semblables furent créées aussi ailleurs, sous l'impulsion d'un inspecteur scolaire, M. Alexandre Perriard. Combien ont survécu ? de ce nombre, combien ont eu le retentissement de celle de Prez et fini par rayonner sur un vaste territoire ? Il y eut, ici ou là, quelques insuccès quand ce ne fut pas la déconfiture. Mais la raison de l'épanouissement remarquable de l'humble caisse créée par M. Rosset, il nous la donnera lui-même à l'occasion d'un débat au sein d'une assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation. Il y aura bientôt trente ans que notre association pédagogique délibérait, à Guin, sur un sujet fort peu populaire alors et qui a trouvé, aujourd'hui, une solution combien favorable dans l'établissement de notre mutualité scolaire obligatoire. A cette question d'un participant : « Que M. Rosset veuille bien nous dire le moyen dont il s'est servi pour réussir avec sa caisse d'épargne scolaire ! » notre regretté ami se borna à répondre : « Les explications que l'on désire obtenir seront vite données. Lorsque notre inspecteur eut, dans son arrondissement, patronné l'idée des caisses scolaires d'épargne, nous nous mîmes à l'œuvre. Nous sollicitâmes l'appui des autorités paroissiales et communales, puis nous avons... persévéré ! Tout est là ! »

La persévérance aura donc été ici, comme en tant d'autres réussites, le facteur principal du succès. C'est toujours l'antique histoire de la fourmi transportant un fardeau plus gros qu'elle et franchissant l'obstacle après maintes

tentatives malheureuses, qui inspirait Alexandre le Grand, un jour découragé. Ce sera également, si notre corps enseignant sait le vouloir, l'essor définitif d'une œuvre plus belle encore que la caisse d'épargne scolaire, l'œuvre par excellence qui incite non seulement à l'économie, fruit de la tempérance, mais à des vertus plus hautes, à la générosité, à l'entraide, à la solidarité qui s'apparentent à la charité, cette fille agissante de l'Évangile.

Notre canton partageait encore, il y a quelques années, avec le Valais, le dernier rang dans la liste des États suisses, dressée selon le pourcentage du développement de l'assurance et des œuvres sociales. Par la mutualité, la jeunesse fribourgeoise acquerra, dès l'âge scolaire, cette bienfaisante pratique de la solidarité et, grâce à elle, pourra aussi entrevoir des temps meilleurs. A l'exemple de l'infatigable instituteur de Prez, qui fut le père d'une institution féconde, qui la conduisit à une remarquable prospérité tout en concourant à l'éducation populaire par l'extension de l'épargne et la lutte contre la prodigalité, nos maîtres d'aujourd'hui ont aussi une mission essentielle à remplir. Ils ont su l'accueillir avec faveur et ils resteront les soutiens de nos caisses mutuelles d'enfants, avec la persévérance indéfectible qui caractérisait leur vaillant précurseur au pays de la Sonnaz.

M. Rosset, comme bien l'on pense, s'avisa que l'expansion de sa caisse d'épargne ne lui permettait plus de mener de front avec un égal succès deux fonctions également absorbantes. En voyant s'élargir sans cesse la surface d'activité de son office financier, il résigna, non sans amertume, ses fonctions d'instituteur, se proposant d'apporter à la jeune force qui lui succédait dans le champ qu'il avait arrosé de ses sueurs un appui efficace autant que désintéressé.

Alors la confiance populaire vint le trouver et lui offrit un mandat au Grand Conseil. Comme membre de l'autorité législative fribourgeoise, il intervint judicieusement dans des débats sur des sujets rentrant dans sa compétence. Mais c'est dans les commissions que, modeste toujours, il pouvait à l'aise exprimer l'avis de son expérience, être écouté et compris. Ancien membre, puis président de la caisse de retraite des instituteurs, il s'intéressa aux revisions successives des statuts régissant cet établissement de prévoyance dont il avait pu saluer le développement continu, à telles enseignes qu'il se souvenait du temps où la subvention cantonale annuelle se chiffrait à environ 10,000 fr., alors qu'elle atteint maintenant le sommaire de plus de 160,000 fr. Il en prit souvent la défense et réussit à maintenir, dans la loi de 1922, la disposition fixant à 30 ans le nombre des années de service donnant droit à une retraite de la moitié du traitement. Le Grand Conseil, qui connaissait les aptitudes aux affaires de M. le député de Prez, lui confia le poste de censeur de la Banque d'État, où son contrôle consciencieux était fort apprécié.

Nous renonçons à suivre M. Rosset dans son activité communale et paroissiale, nous bornant à relever les mérites de ce père de famille exemplaire.

Notre regretté ami a donc parcouru une carrière longue et des plus honorables pour le corps enseignant, auquel il se félicitait d'avoir appartenu. Sa vie ne fut point exempte de peines, de sollicitudes douloureuses. Des départs creusèrent autour de lui des vides qui ont pesé lourdement sur son cœur. La maladie viendra l'étreindre à son tour : il côtoiera même un instant la cécité. Mais ces tribulations n'entameront jamais son invincible confiance en Celui qui est le bon Maître et sera le grand comptable des mérites de chacun de nous. Aussi vit-il s'approcher sans crainte ce grand Lendemain où il n'y aura plus ni ombres, ni départs, ni vicissitudes, mais où régnera la douce paix de Dieu dans l'éternel revoir.

E.